ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Culture en zones rurales

Question écrite n° 15982

Texte de la question

M. Maxime Minot interroge Mme la ministre de la culture sur le budget de la culture consacré aux zones rurales. En effet, selon les données du ministère de la culture, l'État consacre 195 euros par habitant en Île-de-France, contre 24 euros par habitant pour les autres régions soit 8 fois plus par habitant pour l'Île-de-France que pour le reste du pays. 62 % du budget du ministère de la culture est dépensé pour la seule région capitale ! Par exemple, l'Opéra de Paris ne reçoit de financement public que de la part de l'État alors que les autres opéras en région doivent compter sur le soutien des collectivités territoriales. De la même façon, la France est riche de son patrimoine ! Or un rapport parlementaire d'octobre 2022 relève que 67 % des crédits exécutés en 2021 au titre de la politique du patrimoine ont bénéficié à la seule région Île-de-France. L'écart entre Paris et les petites communes ne cesse de se creuser. Selon l'enquête « Pratiques culturelles » du ministère de la culture de 2018, 63 % des Parisiens visitaient un musée ou une exposition au moins une fois par an contre seulement 22 % des habitants des communes rurales. Le budget de la culture, en hausse cette année de 7 %, est financé par les impôts des Français de toutes les régions et de toutes les communes, qui devraient donc bénéficier de la même attention dans l'accès à l'excellence culturelle. Aussi, il lui demande comment le Gouvernement compte remédier à l'inégalité de répartition entre la capitale et le reste du pays.

Données clés

Auteur : M. Maxime Minot
Circonscription : Oise (7e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15982
Rubrique : Culture
Ministère interrogé : Culture
Ministère attributaire : Culture

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 mars 2024, page 1682
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)